

Maison d'Enfants de Penthaz

Rue du Four 8
1303 Penthaz
Tél. 021 862 72 29
CCP 10-854-7

140^e RAPPORT - 2011/2012

Message du Président

Rupture, vocable à plusieurs sens. Il peut représenter une situation violente, contenir également un sentiment de désillusion voir un sentiment d'abandon. Notre Maison a pour mission d'accueillir ses pensionnaires jusqu'à la fin de leur scolarité, soit en général jusqu'à l'âge de 16 ans. Il est évident qu'à partir de ce moment une étape très importante s'ouvre pour ces jeunes, celle de la formation professionnelle. Formation qui peut prendre la forme d'apprentissage, de continuation des études ou d'entrer plus directement dans le monde du travail.

Face à la disparition conjuguée du «cocon» scolaire et de l'accompagnement dispensé dans le cadre de notre Maison à laquelle peut encore s'ajouter un encadrement familial défaillant, cette phase peut représenter un haut risque de déstabilisation avec de graves conséquences

pour l'avenir de l'adolescent et inéluctablement être interprété comme une rupture.

Fort de ce constat la Direction de la Mep et le Service de protection de la jeunesse ont su sensibiliser notre Comité à cette problématique.

Il ne s'agit pas de systématiquement prolonger la prise en charge selon le modèle MEP et pour tous les pensionnaires. La démarche consiste plutôt à identifier les cas particuliers nécessitant le prolongement d'une prise en charge adaptée à des jeunes libérés des obligations scolaires et confrontés à la problématique de leur autonomie toute neuve.

Cette nouvelle mission d'accueil demande que l'on étudie la construction d'un lieu d'ébergement ou de trouver un immeuble existant à louer ou à vendre capable de loger cinq à six jeunes avec des locaux adéquates.

Notre propriété bénéficie d'un potentiel constructible important avec le handicap d'une affectation particulière d'une partie du terrain. Malgré cette particularité nous avons opté pour l'étude d'un projet sur notre site.

C'est avec l'appui de la Municipalité et du Service de protection de la jeunesse, à qui nous adressons nos vifs remerciements, que nous nous sommes engagés avec enthousiasme dans ce projet novateur pour notre institution. Non seulement novateur mais, plus que toute autre chose, projet qui devrait être bénéfique pour certains de nos pensionnaires.

En général un certain nombre d'années se sont écoulées dans l'institution avant cette étape

cruciale de première indépendance. Elles ont représenté un travail considérable accompli par la direction et l'équipe éducative. Assurer ainsi une continuité dans une prise en charge adaptée représente, en quelque sorte, une reconnaissance de tout ce travail qui peut ainsi continuer à porter ses fruits.

Ce message est traditionnellement et très sincèrement l'endroit des remerciements que j'adresse à la direction et à l'équipe éducative de notre Maison. Le travail, la disponibilité de tout instant représentent un

engagement important qui mérite toute notre considération.

Mes remerciements s'adressent également à mes collègues du Comité. Leur engagement et leur appui sont des atouts indispensables à la réussite de l'avenir de notre Maison. Que chacune et chacun, ainsi que leur famille trouvent ici l'expression des mes meilleurs vœux pour de belles fêtes de fin d'année et le meilleur des avers pour cette prochaine année ■

Jacques Bezençon
Président du comité

Invitation Assemblée générale

Les membres du comité vous invitent cordialement à participer à l'assemblée générale de la mep qui aura lieu le

Vendredi 7 décembre 2012 à 20 h
Maison de Commune de Penthaz
(rue du Vieux-College 7)

Vous aurez l'occasion de faire plus ample connaissance avec notre institution, sa direction, son équipe éducative et l'ensemble du personnel et de découvrir le travail qui y est effectué.

Conformément à la tradition, une collation sera servie à la Maison d'Enfants à l'issue de la partie officielle.

Ordre du jour:

1. Bienvenue
2. Lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale 2011
3. Rapport du président du comité
4. Rapport de l'organe de vérification des comptes
5. Rapport du directeur
6. Admissions, démissions du comité
7. Intervention de l'équipe éducative
8. Propositions individuelles et divers

Les propositions individuelles sont à adresser à l'Association de la Maison d'Enfants, rue du Four 8, 1303 Penthaz

Le Comité

Cet avis tient lieu de convocation officielle.



mePartage, sa pratique...

Rapport de direction 2011-2012

Toutes les citations de ce rapport sont tirées du livre de Thomas D'Ansembourg «Cessez d'être gentil soyez vrai!» Etre avec les autres en restant soi-même, Préface de Guy Corneau, Les Editions De l'Homme, 2001

Par
Eric Hartmann

Préambule

Dans le cadre de ce rapport, je souhaite partager avec vous un aspect qui peut s'avérer être une des clés de la réussite d'un placement: **le travail avec la famille avec comme objectif la réhabilitation des fonctions ou des responsabilités parentales.**

Pourtant ce qui devrait être inscrit dans une logique simple, faite d'échanges et de collaboration, s'avère souvent complexe et difficile. Ce travail pose même la question, dans certaines situations, de sa nécessité, voire de sa pertinence. Nous verrons aussi que la situation peut-être paradoxale, entre ce que la Loi détermine et la réalité de notre quotidien. Si l'exception des situations n'est pas l'élément le plus intéressant à partager, elle n'en reste pas moins celle qui nous questionne.

«Comme toute construction, celle d'un humain implique des échancres, des tournants à prendre, des «branchements» qui, s'ils ne se font pas à temps, entraînent des troubles graves. Quand, aveuglé par le mythe de ce que l'on croit être l'amour, on maintient (ou on remet) des enfants dans des familles dont on connaît les carences graves, on les envoie donc à leur perte sans aider pour autant ces familles. Car laisser (ou rendre) un enfant à des parents dont le fonctionnement est aberrant c'est, qu'on



la veuille ou non, les conforter dans l'idée que leur fonctionnement n'est pas anormal. C'est les priver de la prise de conscience minimale indispensable à tout changement. Celle qui leur permettrait peut-être de dire un jour: «ça ne va pas. Il faudrait faire quelque chose!»... Or si le grand public à qui l'on parle beaucoup de prise en charge de la maltraitance est laissé dans l'ignorance de ce genre de pratiques, quiconque travaille sur le terrain sait qu'elles sont monnaie courante... Sacrifiés dans la plus parfaite bonne conscience par des professionnels - pysys, médecins, juges, travailleurs sociaux - dont on ne peut nier l'honnêteté et la bonne volonté sur l'autel de la croyance en l'amour universel. Victimes déjà de leurs familles, ils deviennent, dans une répétition tragique, celles d'une société que sa croyance en l'amour rend aveugle et sourde à leurs souffrances.»

Ce cri du «cœur», celui de Claude Halmos (voir la réf. Dans la bibliographie proposée en fin de sujet), nous donne un éclairage qui pose la question du bien-fondé systématique de l'application de la Loi et de la volonté de vouloir à tout prix imaginer un travail avec la famille.

Je crois que nous devons admettre qu'un certain nombre de situations familiales, qui font l'objet d'une demande de placement, ne nous permettent jamais de travailler sur le fond et sur la réalité de la problématique présentée. Il nous faudra donc composer avec l'impossibilité de toucher au cœur des souffrances, en raison de résistances, conscientes ou inconscientes. Si ces résistances sont plus fortes que la réelle volonté de changement, alors la renaissance de la dynamique relationnelle avec le ou les parents n'aura pas lieu, du moins pas au niveau du travail sur la réhabilitation des compétences parentales. «L'enfant yo-yo» ou l'éternel objet de ses parents, continuera à vivre au gré des incohé-

rences familiales. Balloté par des promesses aberrantes: un jour tu restes au foyer parce que tu ne réponds pas à ce que j'attends de toi. Un autre je te dis que je vais mettre fin au placement parce que confronté au cadre éducatif, à ses exigences et à la confrontation qui va avec, ajouté à la douloureuse culpabilité de la séparation salutaire, je n'arrive plus à voir ce qui est positif pour toi, parce que je suis aveuglé par ce qui pourrait mettre en danger mon incohérence et par conséquent mon intégrité personnelle.

Mais qui pourrait les en blâmer? N'est-ce pas juste humain d'éviter de réveiller des douleurs souvent refoulées, que le placement fait rapidement ressurgir et miroiter?

Mais s'il faut bien admettre que c'est peut-être un idéal impossible, au même titre que le «métier de parent» est impossible, c'est sans doute là que passe l'espoir d'un début de changement. Parfois, dans certain-

Si nous nous coupons de nos besoins, quelqu'un en payera le prix, nous-même ou l'autre.

nes situations désespérantes, celui-ci se doit de passer pour l'enfant par une «certaine intimité», par une relation privilégiée avec l'éducateur d'internat, loin du regard de sa famille, une période de «courage». Le lien qui va se tisser, petit à petit, à force d'encouragements, de rappels des règles et des exigences, lui permettra dans le quotidien de la vie d'internat de vivre enfin sa vie d'enfant et de guérir de son éducation ou plutôt de son absence d'éducation.

Placement et institution: des parents, des enfants,

des professionnels... Comment jouer une partition à huit mains... au moins!

Les enfants accueillis à la mep sont placés dans le cadre de mesures de protection définies dans la Loi sur la protection des mineurs (LProMin) et les services placeurs qui sont le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), Le Tribunal des Mineurs (TM) et le Tuteur Général (TG). Ces différents services ordonnent, avec ou sans l'accord des parents, un placement qui vient affirmer une défaillance parentale concernant l'éducation de l'enfant. Cette défaillance peut prendre diverses formes, puisque la Loi requiert l'intervention lorsque le développement physique, psychique, affectif ou social d'un mineur est menacé et que les parents ne peuvent y remédier seuls. Les signalements peuvent émaner de dénonciations de citoyens, de l'école, des différentes structures publiques où évolue l'enfant ou directement des parents qui sollicitent le SPJ, parce qu'ils se trouvent dans une impasse éducative, dont les difficultés (souvent d'ordre du respect de leurs exigences ou des comportements inadaptés de leur enfant) les empêchent d'accéder aux ressources nécessaires pour y remédier.

Dans le cadre de la mep, nous n'avons pas attendu que la Loi précise par une série de textes, la nécessité des prescriptions éducatives sur la réhabilitation des compétences parentales

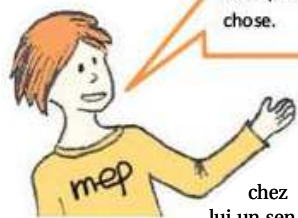
ou la restauration progressive du lien parents-enfants pour favoriser et soutenir le retour à domicile des mineurs placés. Notre volonté a toujours été de favoriser et de soutenir, par une intervention éducative formalisée, le travail avec et dans la famille. Notre objectif premier est de restituer les parents dans leurs compétences parentales et de permettre ainsi à leurs enfants un retour au domicile familial.



Je présenterai plus loin les outils que nous avons développés et que nous proposons pour y parvenir (accompagnante éducative des parents à domicile, psychologue, éducateurs référents des enfants).

Vous l'avez bien compris, la Loi n'apporte pas de solutions aux parents, elle ne diminue en aucun cas la souffrance et les difficultés, elle fixe simplement le cadre de l'intervention et légitime les professionnels dans leur volonté de travailler avec l'ensemble de la famille autour du placement d'un de ses membres.

La défaillance selon la définition du Petit Larousse est le fait de faire défaut, de manquer à son rôle. Dans le cadre de l'intervention du «*sociab*» dans la sphère familiale, cela signifie que le parent manque à son rôle. Il n'agit pas dans l'«*intérêt de l'enfant*», il est, au sens de la Loi, incapable de le protéger et perd ainsi «*tout crédit par sa conduite*», il se disqualifie. Cette disqualification entraîne bien souvent



chez lui un sentiment de culpabilité. Le parent est culpabilisé par la disqualification dont il fait l'objet et se culpabilise lui-même de ne pas être à la hauteur de la tâche qu'il s'est assignée: être un «*bon parent*».

Du défaut de surveillance, lié aux difficultés à mettre un cadre éducatif clair à l'enfant, aux diverses maltraitances, c'est dans ce cadre que l'institution s'organise pour accueillir l'enfant et sa famille. Dans tous les cas qui nous concernent, le travail avec les parents ou le parent, dans le cas de famille monoparentale, s'organise et la collaboration devient un élément qui s'il complexifie souvent l'accompagnement des situations reste un aspect indispensable à la réussite d'un place-



ment. Il nous arrive souvent de devoir composer avec un parent absent, et/ou un beau-père ou une belle-mère présent dans la vie familiale.

Nous savons que cette collaboration va être déterminante dans la possibilité de «succès» d'un placement, au-delà de l'acceptation de celui-ci par l'enfant et son/ses parents.

Dans la majorité des situations que nous accueillons à la *mep*, le Droit de Garde reste acquis aux parents, seul quelques cas, environ 3 sur 15 en moyenne, sont du ressort du SPJ, du TM ou du TG, qui dans ce cas décide du lieu de vie de l'enfant, de l'organisation de ses week-ends et des périodes de vacances scolaires. Mais dans tous les cas un assistant social ou un éducateur d'un des trois services placeurs est le pilote du projet et fixe les objectifs visés par le placement. Il jouera aussi un rôle important dans le réseau des professionnels puisque c'est lui qui va décider du choix des orientations générales. L'institution quant à elle va fixer des objectifs éducatifs qui prennent en comptes les difficultés présentées. Les parents doivent donc apprendre à collaborer avec plusieurs services et différents professionnels.

Nous sommes, dans le cadre de la construction de cette collaboration, souvent dans l'aide contrainte, celle qui demande aux parents une implication personnelle particulière, qui répond aux exigences que l'institution pense nécessaire et pour lesquelles elle a développé des outils: entretiens de famille, visite de l'accompagnante des parents à domicile, participation au groupe parents, thérapie de famille, entretiens avec la psychologue rattachée à l'institution, visite de l'éducateur référent à domicile. Une implication qui répond aussi à la Loi, en particulier autour de la notion de réhabilitation des compétences parentales mais que nous avons toujours pratiquée à la *mep*.

Ce n'est pas sans oublier que le professionnel n'est pas celui qui détient la solution ou le savoir-faire face aux difficultés de la famille, mais ce-



lui qui va encourager, stimuler, favoriser, recadrer, une dynamique familiale en souffrance. Il va ainsi mettre son savoir professionnel au service des parents pour leur permettre de se réapproprier leurs compétences, lesquelles en raison des émotions sont souvent parasitées. Les problématiques que pose l'enfant apparaissent souvent comme le symptôme désigné de la problématique familiale. Notre travail consiste à accompagner le processus de mise en évidence de l'implication de chacun pour un changement attendu.

La notion de famille comme outil qui favorise l'accès à l'autonomisation de l'enfant

Les structures familiales ont profondément changé ces dernières décennies, ce phénomène social concerne nécessairement les familles auprès desquelles nous intervenons. De plus en plus de familles sont monoparentales et/ou recomposées, parfois multi recomposées. La question de la filiation, ou pour le moins celle de la place de l'enfant (celle qu'il s'attribue et celle qu'on lui donne) dans cette constellation familiale mouvante se pose pour de nombreux mineurs.

Nous devons bien évidemment prendre en considération cette réalité des enfants et des familles. Cette prise en compte nous amène à travailler non seulement avec les détenteurs de l'autorité parentale mais aussi avec l'ensemble des acteurs familiaux qui sont en interrelation avec l'enfant: beaux-parents,

fratrie, grands-parents, demi-frères et sœurs, famille élargie.

Ainsi, nous soutenons nos interventions sur le double principe de coparentalité et de reconnaissance de la place du beau-parent ainsi que des tiers amenés à prendre en charge l'enfant, tout en préservant l'équilibre entre des objectifs a priori antagonistes: la préservation du lien de filiation et la nécessité de faciliter la prise en charge quotidienne de l'enfant.

La notion de famille s'éloigne donc de la représentation traditionnelle qui se composait de l'enfant, de ses parents et de la fratrie. De fait, nous constatons que pour une seule famille le nombre de nos interlocuteurs est bien plus important qu'auparavant. Par ailleurs, nous observons que les divergences qui séparent les détenteurs de l'autorité parentale sur tout ce qui concerne non seulement l'éducation des enfants mais aussi ce qu'ils estiment être leurs droits (hébergement et exercice des droits de visite, exercice de l'autorité parentale conjointe, etc.), sont fréquemment lourdes et enkystées dans des antagonismes, des disqualifications ou le déni de l'autre parent, des conflits aigus, etc.

Pour ces raisons, les entretiens avec les familles que nous proposons dans le cadre d'un placement peuvent prendre différentes formes selon la situation et la configuration familiale: l'entretien individuel et l'entretien familial.



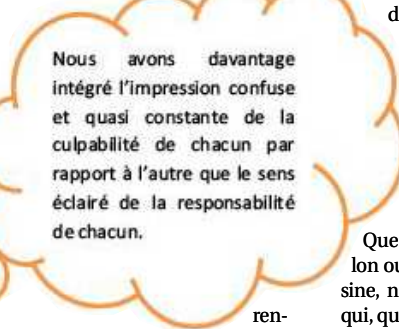
point précis de son fonctionnement dans la relation à l'enfant ou sur son positionnement à l'égard de l'autre parent.

Pour cela et en fonction du travail à effectuer, nous pouvons orienter la personne vers le psychologue de l'établissement ou des services publics de son choix, ou encore convenir d'une Co-intervention éducateur/psychologue. On accompagne le parent concerné pour lui permettre d'établir par lui-même des passerelles entre sa propre histoire et son vécu actuel, pour l'aider à prendre conscience de ce que représente l'enfant pour lui (ce qu'il a pu

projeter sur la conception et l'arrivée de son enfant, les ambitions, les désirs qu'il a pour lui ou a contrario l'absence de ce désir). Ces entretiens sont semi-directifs; ils laissent place à la parole de la personne tout en circonscrivant les thèmes abordés au moyen de questions à la fois ouvertes et précises. Les entretiens familiaux sont à d'autres moments considérés comme plus adéquats pour mettre collectivement au travail le fonctionnement du groupe familial quand nous avons évalué que la problématique était à ce niveau ou bien que ce travail constitue une étape préalable à un travail individualisé. Il s'agit là de faire interagir parents et enfant(s) dans un entretien où le professionnel a une fonction de guide. De manière générale ces entretiens sont réalisés par deux professionnels. Les bases habituelles de référence dans notre pratique, sont celles de la théorie systémique où il est demandé aux personnes d'essayer de se situer à la place de l'autre, en formulant des questions de ce type: «que pensez-vous que votre conjoint (compagnon, compagne) dirait de telle situation?» ou adressées à l'enfant «qu'imagines-tu que ton père dirait de cette situation?» Lors de ces rencontres familiales, il nous arrive de symboliser l'absence d'un père ou d'une mère par un siège vide. L'objectif est d'amener les uns et les autres à se décaler de leurs positionnements et de leurs représentations ainsi qu'à faire exister chacun des parents quand la relation entre eux est difficile ou bloquée.

Ces deux types d'entretien se déroulent systématiquement dans le ca-

dre de l'établissement, encore une fois l'objectif étant de bien dissocier les espaces, ici de diffé-



ren-cier clairement le cadre institutionnel et le cadre privé intime, ou encore le cadre des services qui orientent ou décident des choix en lien avec la protection de l'enfant (SPJ, TM, TG). Mais dans notre pratique, nous proposons également des entretiens chez les parents, ce changement de cadre nous paraît en effet intéressant car il a diverses implications:

- pour les parents: ils ouvrent leur espace «intime», ils sont sur leur terrain, ce sont eux qui reçoivent le professionnel.
- pour le professionnel: il doit s'adapter au cadre de la famille, il ne se pose plus comme celui qui maîtrise, il doit s'adapter. Cela lui permet aussi d'avoir une représentation réelle du lieu d'où vient l'enfant et où il retourne durant les périodes de vacances et les week-ends.

Ce peut être aussi un territoire plus «sécurisant» pour la famille. Dans son propre environnement, l'instauration de la relation éducative nécessaire aux changements à opérer en est facilitée, ce n'est plus le professionnel qui va maîtriser l'espace, c'est le parent «hôte» qui va organiser le lieu de la rencontre (dans la cuisine, le salon etc..) et placer ses «invités».



L'avantage des entretiens à domicile est indéniable, en ce sens qu'ils nous donnent de précieuses indications sur les «places» de chacun et donc sur le fonctionnement familial de plus, il redonne aux parents une légitimité dans leurs responsabilités parentales. Nous sommes au cœur de la famille.

Que l'entretien se déroule au salon ou autour de la table de la cuisine, nous repérons qui fait face à qui, qui est aux côtés de qui, qui contrôle l'entrée et la sortie de la pièce, qui dirige la parole, etc. Autant d'indications en cohérence ou a contrario en contradiction avec le discours. Dans cette situation, comme dans les entretiens réalisés au sein des institutions, nous pouvons inviter les personnes à changer de place pour percevoir autrement la situation soit dans un ressenti physique, soit en demandant aux acteurs de la situation de prendre provisoirement le rôle de l'autre dans un exercice de communication intra-familiale.

Travailler à optimiser le lien parents-enfants c'est souvent oser changer de lunettes

Il me paraît intéressant de partager avec vous des exemples de la réalité du professionnel dans son travail, de ce qu'il peut dire, faire ou penser dans son intervention et son accompagnement des familles et de ce qu'un parent peut répondre (phrases entre guillemets et en italiques). Ces citations sont tirées de notre l'expérience et de notre travail au quotidien.

Au-delà d'un simple maintien du lien parents-enfants, nous cherchons à travailler à l'amélioration et à l'optimisation de celui-ci. La défaillance du lien parents-enfants (carences affectives, carences éducative, etc.) comptant très souvent parmi les facteurs à l'origine de la décision du placement, l'un des objectifs principaux va donc consister à un travail de restauration, de réparation, de reconso-

lution de ce lien.

«Globalement l'idée, est d'aider à rénover, à restaurer, à consolider les relations que le mineur a avec ses parents. Aider à reconstruire quelque chose qui était un peu cassé, en tout cas amoché, et tenter de le réparer. Réparer, ce n'est peut-être pas le bon mot, ça fait un peu mécanique, mais reconstruire dans tous les cas.»

Travailler à la reconstruction des relations parents-enfants est primordial, puisque, le plus souvent, l'objectif final (à moyen ou moins long terme) du placement est le retour dans la famille. Or, une des conditions sine qua non pour que ce retour ne se solde pas par un échec réside dans l'évolution du lien parents-enfants.

«Si l'on veut que l'enfant retourne chez lui, il faut que la relation entre ses parents et lui ait changé, qu'elle soit plus vivable pour chacun.»

Si la situation est restée telle quelle, si rien n'a bougé dans les relations pendant le placement,

l'enfant aura été amené à souffler, les parents aussi, mais le retour en famille sera difficile, voire voué à l'échec. L'objectif, c'est d'abord le maintien des liens, puis ensuite l'amélioration des relations avec la famille, de manière à ce que les choses aient évolué lorsque le mineur rentre chez lui.»

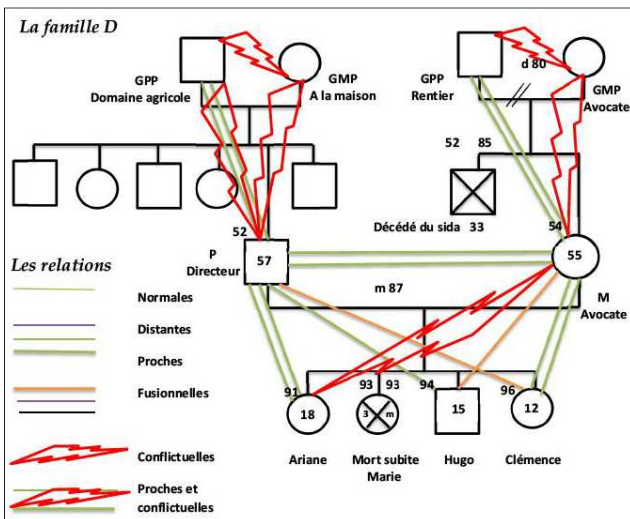
Travailler à la mise à plat des difficultés et des conflits familiaux, c'est d'abord arriver à en parler

Dans l'objectif d'une optimisation des relations parents-enfants, il peut s'avérer pertinent de mener préalablement un travail d'analyse et de compréhension de la dynamique familiale: mettre à plat les difficultés des différents acteurs de la vie familiale (parents et enfants), travailler à la restauration de l'image de chacun. Ainsi, il peut s'agir d'amener les parents, par l'écoute et le dialogue:

- à ne pas nier leurs propres difficultés personnelles et les aider à les reconnaître et à les expliciter.

J'ai besoin de n'est pas j'ai besoin que tu...





- travailler à distinguer ce qui appartient à la relation conjugale ou parentale (souvent les parents confondent amour conjugal et amour filial.)

«Notre premier boulot, c'est d'arriver à faire prendre conscience aux parents de leurs difficultés, surtout quand ils pensent qu'aimer leur enfant c'est le défendre contre l'autre parent.»

- repérer en quoi ils ont «dysfonctionnés» avec leurs enfants et remonter éventuellement aux sources de ce dysfonctionnement.

«Il y a des parents qui sont là sans imaginer leur part d'implication dans la situation et qui disent: je vous emmène mon enfant, de toute façon, vous n'arriverez jamais à rien avec lui, nous, on n'y est pas arrivé, vous n'y arriverez pas non plus.»

Quand cette phrase est prononcée par les parents, il faut essayer de les amener à prendre conscience que eux aussi ont une part de responsabilité dans ce que l'enfant agit, montre, leur fait vivre et qu'ils ont à porter au moins un regard critique sur cette réalité. Le dicton: «si on ne peut changer les choses, on peut changer le regard qu'on porte sur les choses» a tout son sens.

«Quand ils parlent du comment ils en sont arrivés là avec leur enfant, de ce qu'ils ont pu faire ou de ce qu'ils auraient voulu faire, ça peut les renvoyer à leur propre histoire. Et quand cette histoire est évoquée, ça leur permet de régler parfois des choses. J'ai une situation dans laquelle, nous avons pu mettre en évidence que la fonction parentale ne

pouvait pas fonctionner, parce que la maman se vivait elle-même petite fille de sa propre mère, et qu'elle ne supportait pas que sa fille, elle, grandisse.»

- enfin, si nécessaire, à restaurer et revaloriser l'image qu'ils ont de leur propre enfant, afin de cesser de le désigner comme le «mauvais objet», seul responsable de la situation de crise familiale.

«Il faut aider à restaurer, à reconstruire les relations parents-enfants. Alors, comment faire? Pour commencer, parler avec les familles, les entendre dire les difficultés rencontrées avec leur fils ou avec leur fille, et, on l'espère, leur faire prendre conscience que toutes les difficultés ne viennent pas forcément du mineur lui-même, parce que

c'est un schéma assez classique: la famille charge l'enfant de tous les maux de la terre, dit, c'est parce qu'il est né comme ça, parce qu'il a toujours été comme ça, lisez tel ou tel bouquin et vous comprendrez ce qu'on dit depuis des années à tous les professionnels qui ne nous écoutent pas... Donc, c'est aider les parents à dépasser ça, à accepter qu'ils ont peut-être aussi une part de responsabilité. Certains parents ont une image très négative de leur enfant: il est désigné comme le mauvais objet, celui qui est responsable du dysfonctionnement familial. Alors, il faut retravailler avec eux l'image qu'ils ont de leur enfant, revaloriser cette l'image, permettre à chacun de prendre une part de res-

ponsabilité.»

Il faut aussi parfois travailler avec l'enfant à une restauration de l'image de ses parents, l'amener à accepter ses parents réels, avec leurs difficultés, leurs défaillances, et leurs compétences. En effet, nombre d'enfants ont tendance soit à trop idéaliser leurs parents, soit au contraire à les dévaloriser totalement.

«Il faut aussi amener l'enfant à faire avec les difficultés de ses parents et à les accepter. Le plus caractéristique, c'est avec les parents qui souffrent de dépression, de problèmes de violence ou d'addictions à répétition. Dans une telle situation on explique à l'enfant, on lui dit: ta maman, elle n'a jamais appris à s'occuper d'un enfant, et vraisemblablement, elle ne sera jamais capable de te prendre en charge tous les jours. Mais tu vois, ta maman, elle pense beaucoup à toi, chaque fois qu'elle vient, elle t'emmène des bonbons, elle demande si tu fais des progrès à l'école, elle t'a emmené un super pull. L'enfant répond: ben oui, mais le pull il est dix fois trop petit. Alors, il faut reprendre ça avec le jeune, lui dire, c'est vrai, elle s'est plantée, mais l'intention était là, elle a quand même eu une attention pour toi. Il y a des gamins, qui ont honte de leurs parents, parce qu'ils sont alcooliques ou

qu'ils ne savent ni lire ni écrire, et les enfants ont tendance à ne plus voir que cet aspect, à bloquer par rapport à ça.»

Il s'agit donc, d'amener:

- d'une part, les parents à faire le deuil de l'enfant idéal et à accepter l'enfant réel, avec ses qualités et ses difficultés propres;
- et, d'autre part, les enfants, à faire le deuil des parents idéaux. Travailler à la restauration du lien parents-enfant, c'est aussi amener chacun à se repositionner et à retrouver la place qui est la sienne au sein de la cellule familiale: place d'enfant, place de parents...

«Il faut que les parents retrouvent

une place de parents, qu'ils reposent des règles, une autorité parentale. Et par rapport à l'enfant, il faut lever ce sentiment de toute-puissance.»

Travailler à dédramatiser la situation pour faciliter la déculpabilisation et la revalorisation, c'est essayer de faire voir un rayon de soleil

Sans nier les difficultés, il faut aussi veiller à dédramatiser, à déculpabiliser et à revaloriser l'image que les parents ont d'eux-mêmes, afin qu'ils puissent se réinvestir dans leurs fonctions parentales. Pour dédramatiser la situation, il est important de rappeler aux parents :

- d'une part, que la décision de placement ne s'inscrit pas dans une démarche punitive mais dans une démarche d'aide, c'est un accompagnement dans le temps, qui va leur permettre de se reconstruire et de reconstruire une image différente de la situation.

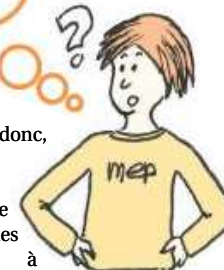
- d'autre part, que la mesure de placement est provisoire, qu'elle sera amenée à être réexaminée, l'objectif poursuivi demeurant le retour en famille.

«J'explique toujours que ce n'est pas une punition. Il faut rassurer un peu, en disant bien que le placement n'est certainement pas une fin en soi, et que, bien au contraire, c'est une étape dans la vie de la famille et de l'enfant, et que l'on se pose juste comme un soutien et une aide, mais que l'enfant ne va pas rester là indéfiniment.»

Très souvent, pour les parents, la décision de placement entraîne une culpabilité forte qui les amène à se vivre comme de mauvais parents.

«Il n'y a pas un parent qui ne se culpabilise pas du placement de son enfant, ou c'est vraiment très rare. Souvent, c'est: nous sommes de mauvais parents, vous m'avez pris mon enfant, ça veut donc dire que vous êtes meilleurs que moi ou alors essayez toujours de faire mieux.»

Face à ce sentiment de remise en question de leurs compétences éducatives, les parents peuvent percevoir l'institution comme tentant de se substituer à eux, et se décharger totalement de leurs fonctions parentales. Dans ce contexte, leurs attentes envers l'institution peuvent alors être démesurées et la délégation prend un tout autre sens.



Celle qui laisse le parent imaginer que les services sociaux sont responsables de prendre le relais et d'assumer pleinement la prise en charge de leur enfant.

«Certains parents qui nous disent, c'est plus possible, nous, on y arrive plus, remettez le nous en état, et rendez le nous quand il sera bien. Il faut replacer les parents en tant que professionnels de l'éducation aussi. Parce que très souvent, les parents face à nous, expriment: vous, vous savez, nous, on n'a pas réussi, mais vous, il faut que vous y arriviez et jusqu'à ce que je constate un changement, je ne veux plus rien savoir de mon fils ou de ma fille. Occupez-vous en.»

Pour éviter ces écueils, il y a lieu de:

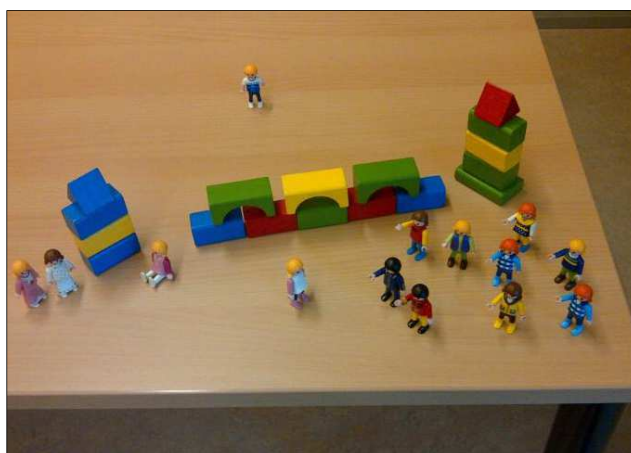
- rassurer les parents en mettant en exergue leurs compétences parentales.

«Il faut travailler sur les potentialités des parents, mettre en valeur ce dont les parents sont capables. Il faut essayer de les déculpabiliser, parce que souvent ils se disent: je n'ai pas été une bonne mère, je ne sais pas faire. Alors, on essaie de leur montrer qu'il y a quand même des choses qui existent, qui sont positives.»

- convaincre les parents que l'équipe des professionnels ne détient pas de «recette éducative miracle», et qu'elle n'est

pas en capacité de transformer l'enfant en un enfant «idéale», et qu'elle sera elle aussi, confrontée à des difficultés éducatives. L'enfant reproduisant tout ou partie des actes et des comportements qu'il a utilisés pour s'organiser et supporter ce qu'il pense insupportable des relations intrafamiliales.

«C'est dire aux parents: ici aussi, votre enfant fait aussi des bêtises, il met souvent en difficulté les adultes qui s'en occupent. Mais comme nous ne sommes pas les parents, il nous est plus facile de reprendre les comportements sans être bouleversé émotionnellement. Il n'y a pas de mauvais parents et de bons éduca-



teurs. C'est important de leur dire que l'on n'a pas de recette miracle. Par exemple dire: vous voyez, chez vous, il ne rangeait pas sa chambre, et bien, j'ai beau être éducateur, sa chambre n'est pas rangée non plus ici ou en tous les cas pas sans peine. Il faut leur dire aussi nos limites à nous: c'est rassurant pour eux de voir que l'institution n'est pas toute puissante et que nous aussi nous sommes confrontés à des difficultés et qu'on a aussi du mal parfois à socialiser leur enfant.»

- rappeler aux parents que l'établissement n'est pas là pour se substituer à eux, mais qu'ils conservent leurs fonctions et prérogatives parentales. Par ailleurs, il faut convaincre avec insistance les parents que l'établissement, à lui seul et sans leur intervention active, ne parviendra pas à travailler à une optimisation de la situation permettant de rendre possible un retour en famille dans de bonnes conditions. Pour cela, nous leur demandons une participation régulière aux entretiens de famille, au travail dans le cadre du groupe parents, etc.

«Dès le départ, il faut leur dire qu'on n'a pas à les remplacer, mais à travailler avec eux, et que même si on accueille leur enfant, ils restent ses parents. Il faut bien dire aux parents que, nous, on pourra faire tout le travail qu'on peut proposer avec leur enfant, mais si eux ne bougent pas en même temps, l'enfant dysfonctionnera à nouveau quand il retournera chez eux.»

Il y a aussi lieu de déculpabiliser l'enfant, qui peut vivre lui aussi le

placement comme une punition, s'auto désigner comme le «mauvais objet», se sentir coupable d'avoir «dénoncé» ses parents comme «mauvais parents».

«L'enfant va se vivre comme mauvais, surtout lorsque le placement est l'aboutissement de menaces du genre: si tu n'es pas gentil, on te placera.»

«Un placement, c'est de toute façon très difficile pour un enfant, et s'il est demandeur, c'est encore plus difficile. Le jeune demande le placement parce qu'il est en difficulté avec sa famille. Mais il peut avoir l'impression de la trahir, de manquer de loyauté envers elle, de la pointer comme étant une mauvaise famille.»

«Et il peut arriver qu'au bout de deux ou trois mois, il mette en échec le placement, parce que c'est trop difficile pour lui d'accepter qu'il ait pu faire cette demande de placement. Le jeune va alors nous dire que finalement il n'était pas si mal dans sa famille, c'est pourquoi il va mettre la famille en compétition avec l'institution.»

«Il faut dédramatiser au moment de l'accueil, bien dire que l'établissement ne va pas

prendre la place des parents, que cette place est unique, que l'établissement va juste être une aide temporaire, que tous les moyens seront mis en place pour que les parents restent parents.»

L'évolution des problématiques des enfants accueillis aujourd'hui ou une petite immersion dans notre réalité

A écouter le discours ambiant on peut très vite imaginer que la population des foyers qui relèvent du service de protection de la jeunesse ont évolué vers des problématiques de plus en plus complexes, caractérisées par des passages à l'acte de plus en plus fréquents (fugues, tentatives, consommations exagérées, violences verbales, voire physiques, etc.), et des symptômes psychiatriques de plus en plus présents, qui nécessitent souvent une prise de médicaments et une collaboration en réseau efficace, avec les services concernés.

Qu'en est-il plus précisément? En fait s'il y a une chose qui a bien évolué, c'est le regard de plus en plus clinique que nous portons aux difficultés familiales et leurs conséquences. L'intervention des spécialistes tels que les psychologues et les psychiatres nous ont permis de mieux comprendre la complexité des problématiques rencontrées, cependant cet éclairage met à jour des classifications nouvelles qui parfois nous déroutent sans pour autant être des situations nouvelles que nous n'aurions jamais rencontrées. Ce qui pose la question de savoir si les situations sont différentes de celles rencontrées il y a quelques années ou s'il s'agit simplement d'une autre manière de les aborder, de les regarder et de les prendre en charge?

Nous recevons toujours dans notre institution, des situations d'enfants victimes de sévices corporels ou psychologiques graves de la part de leurs proches, nous pouvons noter une forte augmentation des enfants victimes de sévices sexuels, sans pouvoir dire pour autant que le nombre de sévices sexuels ait progressé car l'organisation de la prévention a permis de lever une partie du silence qui régnait sur cette maltraitance.

Les enfants victimes de sévices devraient arriver de plus en plus tôt en foyer, le dépistage et le signalement étant de meilleure qualité et la Loi s'étant adaptée dans le sens qu'elle signifie claire-

Grandir c'est aussi se donner l'occasion de redéfinir ses priorités.

Donner vie à la partie de nous qui est en veilleuse afin d'en faire son deuil.



-ment l'obligation de dénoncer pour les cas d'abus. Comme nous travaillons avec les tranches d'âges pré-adolescent, adolescent (12 à 16 ans), le travail se passe essentiellement en amont. Nous recevons aussi et en nombre croissant, des adolescents en conflit avec leur famille. Les familles plus fragilisées sur le plan économique ont encore plus de mal à faire face aux exigences croissantes de leurs adolescents. Les re-pères qui avaient fait leurs preuves

just-qu'ors volent en éclats et les familles en difficulté ne trouvent ni l'apaisement, ni la sérénité, ni les identifications positives pour s'en trouver d'autres et les transmettre.

Certains jeunes cumulent des difficultés: rejet de la famille, troubles des conduites et du comportement, retard ou rejet massif scolaire, submergé par des émotions qui les empêchent d'être disponibles pour les apprentissages, nécessitant que l'école publique adapte son cadre pédagogique. Ces jeunes qui bien souvent s'expriment par des passages à l'acte ou des actions peu mentalisés, ont développé une aptitude à se faire rejeter par les institutions.

Les conduites à risques sont de plus en plus fréquentes et posent de gros problèmes de prise en charge. Qu'il s'agisse de fugues, de violences verbales ou physiques, de contraintes ou de prises de risques dans leur sexualité en devenir. Elles peuvent être ou non addictives (alcool, drogues). Les jeunes qui en font l'usage, sont bien évidemment concernés, mais les autres membres du groupe en subissent également le contre-coup, par les passages à l'acte violents qu'elles entraînent ou par la contamination, l'influence et la sollicitation.

Nous sommes de plus en plus contraint à devoir travailler avec tout le groupe des jeunes ainsi qu'avec leurs parents, pour permettre à chacun de comprendre et de supporter des comportements de camarades qui inquiètent, qui intriguent et qui angoissent de manière répétitive.

L'expérience du placement: un travail sur l'acceptation, le deuil et le recadrage des espoirs familiaux

Chaque décision de retirer un enfant de sa famille est une épreuve douloureuse

Choisir sans rien nier ni renier de ce qui nous habite.

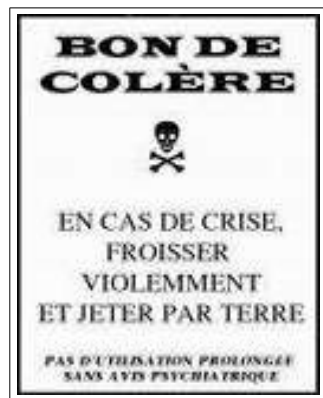
Le placement entraîne une séparation physique qui provoque un sentiment de dévalorisation chez les parents et une remise en cause de leurs capacités. Cette remise en cause des capacités des parents nous pouvons la voir comme une disqualification car elle est véritablement l'origine d'un discrédit des parents. Ils sont atteints dans leur image de parent mais aussi dans celle d'homme et de femme incapables d'être de «bons parents». La mesure de placement va stigmatiser leur défaillance de parents qui auront «manqué à leur rôle» et l'intervention d'un service social ou d'un service judiciaire sera vécue comme une intrusion dans leur espace familial privé, une atteinte à l'unité de la famille, déséquilibrant un système souvent déjà fragile.

Le placement, qui est avant tout une mesure d'aide aux familles, est souvent ressenti par les parents, comme une accentuation de la crise qu'ils traversent. Isabelle Delens-Ravier (voir la réf. Dans la bibliographie proposée en fin de sujet), va éclairer cet aspect en postulant que dans le cadre du placement d'en-

fant: «le droit vulnérabilise là où il entend protéger», et dira «A travers la mesure de placement se joue un déni, une non-reconnaissance de la personne comme sujet-parent qui fait de la mesure une expérience de rupture et d'exclusion alors qu'elle voudrait permettre le retissage d'un lien familial et social.»

Le placement va provoquer une rupture qui transforme les relations au sein de la famille. Le placement intervient généralement dans un moment de crise de la famille, crise dans laquelle parents et enfants se débattent depuis parfois de nombreuses années, et la séparation même nécessaire, même motivée par le risque de danger va déséquilibrer et fragiliser des familles déjà très vulnérables de par leur situation de tensions liées aux difficultés du moment, séparation, addiction, violence, pressions psychologique ou socio-économique, etc. Mon propos n'est bien évidemment pas de remettre en cause l'utilité du placement, mais d'essayer de partager avec vous ses incidences sur la famille et plus particulièrement les parents.

La pratique du placement met en scène la séparation, la rupture, d'une manière violente. Violence faite à l'enfant qui ne veut pas être séparé de sa famille, violence faite aux parents de devoir être séparés de leurs enfants et de se voir stigmatisés comme de «mauvais parents», et violence faite à la famille qui va devoir retrouver un équilibre dans une situation qu'elle n'a pas choisie, qu'elle considère très souvent comme injuste et humiliante (combien de parents sont opposés aux décisions des services et restent dans le déni de leur responsabilité, au point de critiquer



tous les professionnels confondus). Cette violence nous la rencontrons souvent dès la décision de placement.

Répondre c'est offrir aux parents des espaces de confrontation bienveillante, où la collaboration devient l'alliée du projet de placement et de sa réussite.

Dans notre organisation nous avons développé divers outils à dispositions des parents pour «réparer» au travers de la parole, des échanges et des rencontres, des postures pas

Définir, c'est finir, c'est accepter la finitude.

qu'elles ont amené au placement de l'enfant. Nous avons un

«groupe Parents» mensuel (groupe de parole, de partage avec les autres parents, de régulation de l'intervention éducative au sein du foyer, etc.). Une accompagnante à domicile des parents, qui ne travaille qu'avec les parents sans connaître les enfants dans le cadre du foyer (elle va travailler sur les fonctions parentales, et faire du soutien à domicile, au contraire de l'éducateur référent qui lui va soutenir l'enfant dans sa relation aux membres de la famille). Enfin une psychologue, qui peut offrir un soutien particulier dans l'articulation des relations enfants-parents (dans l'histoire de la famille éventuellement élargie aux liens intergénérationnels).

Ces outils sont notre choix d'impliquer les parents dans le placement de leur enfant pour leur restituer



une place, leur place, celle de ceux qui sont dans l'attente et dans l'espoir d'un véritable changement pour envisager un retour à la maison de l'enfant «maudit». D'une certaine façon, c'est une manière qui permet à chacun de retrouver ou de reprendre sa place, autant le parent que le professionnel.

Le professionnel qui signe l'incompétence du parent est légitimé par son mandataire mais il a peu de chance d'être légitimé par le destinataire de l'action de protection sociale qui ne voit en lui qu'un agent à la solde de l'autorité publique qui le disqualifie.

Pourtant, aujourd'hui, la protection sociale est devenue subsidiaire et n'exclue plus son usager mais reste un enjeu de pouvoir discriminant qui pose les frontières entre celui qui sait et celui qui en est destinataire. Les nouveaux droits des usagers engagent les professionnels à une nouvelle collaboration, l'usager se voit protégé dans ses droits et retrouve une place centrale dans une logique économique (maîtrise des coûts) et de qualité des services rendus.

Le parent d'enfant placé, usager du service de protection de la jeunesse, participe à ce titre à l'action sociale, il endosse un nouveau statut qui devrait lui permettre de devenir un sujet de droit acteur de sa vie et de sa prise en charge. Cependant, les garanties offertes aux parents d'enfants placés de voir leurs droits res-

pectés maintiennent les parents dans une relation de bénéficiaires, ils restent des consommateurs ayant des droits qu'ils peuvent revendiquer mais ils restent toujours identifiés comme des parents en échec. Ainsi, ce nouveau statut des parents procède d'une logique individualiste et de stratégies individuelles. Chacun des parents vit sa problématique comme une difficulté personnelle qui ne peut s'inscrire dans une revendication collective.

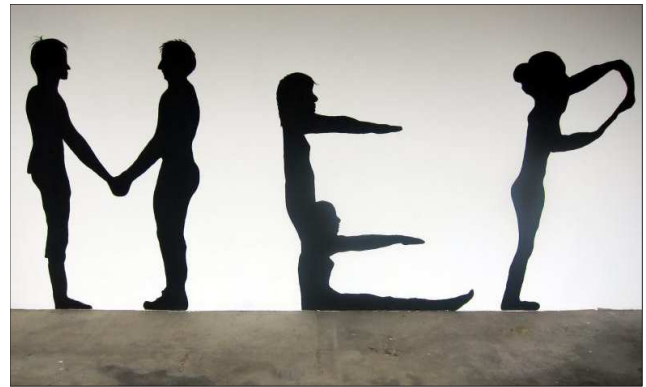
Les parents n'ont pas les espaces pour être aussi producteurs de l'action sociale alors qu'ils ont des projets pour leurs enfants, des avis sur l'évolution de la société, des points de vue politique, ils ont des compétences éducatives qu'ils ont du mal à faire valoir car enfermés dans une position d'assistance. Sortir de la logique individualiste peut consister à inviter les parents d'enfants placés à occuper des espaces de représentation citoyenne qui permettent de transformer une difficulté individuelle qui isole en intérêt collectif, qui mobilise et engage dans des négociations, des débats, mettant en valeur la compétence des usagers et cet aspect bien au-delà des simples revendications sur les choix que les professionnels ont à faire dans le cadre de leur fonction et des responsabilités qui leur incombent. Mais combien, embourbés dans leurs difficultés familiales en ont ils l'énergie?

Chercher d'abord la plus petite chose que nous puissions faire, le changement suivra.



Avec les éducateurs du foyer, les parents d'enfants placés ont souvent des relations complexes faites à la fois de méfiance, de colère, de soumission, de résignation ou alors à l'inverse ils font preuve d'une gratitude et d'une grande reconnaissance.

Toutes ces attitudes ayant comme point commun un déséquilibre dans la relation et pour conséquence une non-légitimation de l'intervenant ou une confiance aveugle, tellement le changement leur apparaît manifeste. Il est alors intéressant d'illustrer, aux travers de témoignages, l'ambivalence des sentiments positifs ou négatifs. Dans certains cas, les parents pen-



sent que ce sont les travailleurs sociaux qui décident pour tout ce qui concerne leur enfant. Ainsi, Madame X dira:

«Nous les parents, on est rien, faut pas chercher à comprendre, c'est eux qui décident. S'ils ne veulent pas, ils ne veulent pas.»

En outre, Madame X vit la situation de placement comme une décision irrémédiable contre laquelle elle ne peut agir. Elle exprime le fait que quoi qu'elle fasse ses enfants restent placés:

«Ils n'ont pas envie de nous les rendre, ça c'est clair et net, on s'est toujours dit qu'on ne les récupérerait pas avant leurs 18 ans, au mieux à la fin de la scolarité obligatoire, c'est clair, au train où c'est parti.»

«Il y avait toujours quelque chose qui n'allait pas et le placement était repoussé d'année en année. Mon fils faisait le con à l'école, on nous disait que c'était parce qu'on ne le voyait pas assez, on le voyait, il faisait le con, c'était de notre faute.

Alors, qu'on le voit ou qu'on le voit pas c'était de notre faute. Mon mari, après le placement, il a arrêté de boire, ça n'a rien changé, on nous écoutait pas. Et après, avec toutes les bêtises que notre fils a fait, on a eu affaire au tribunal qui a décidé que le placement était bien pour lui c'est ce qui a poussé mon mari à recommencer à boire.»

D'autres parents tentent de collaborer avec les travailleurs sociaux du foyer qui accueille leurs enfants, ils se rendent aux entretiens qui leur sont proposés et négocient avec

eux. Ils donnent leur avis, sont capables de comprendre l'intérêt du placement, se sentent soutenus, réfléchissent à la collaboration. Les parents capables de ces échanges, sont les parents demandeurs du placement. Ils ne s'estiment pas «mauvais parents» mais identifient la responsabilité des difficultés de leur enfant en dehors d'eux, ils disent demander de l'aide pour l'enfant et non pas pour eux-mêmes.

Mme Z s'exprimait ainsi: «Je ne voulais pas qu'on s'occupe de moi, moi je faisais un suivi, j'avais un psychiatre, ce que j'avais à dire, je lui disais à lui, ce n'était pas leur affaire, ce sont les enfants qui doivent être accompagnés.»

De plus, Mme Z situe l'origine des difficultés de sa fille dans la violence de son ex-mari. Sa culpabilité réside dans le fait de ne pas avoir su protéger sa fille. Dès qu'elle ressentait que les éducateurs l'impliquaient dans sa responsabilité de mère elle disait se sentir jugée et non plus aidée:

«Dans certains entretiens, je ne sais pas trop sur quoi, mais j'avais l'impression d'être jugée, on m'avait fait une réflexion à un moment donné, je ne pouvais

Quand on se parle à demi-mots, on ne se comprend qu'à moitié.

plus parler, je me suis tirée.»

Mme Z a toujours tenté de faire «bonne figure» lors des entretiens et elle s'impliquait beaucoup quand le sujet de l'échange était sa fille, son évolution, son quotidien, mais elle n'acceptait pas





d'être remise en cause puisqu'on lui avait dit qu'elle avait fait ce qu'il fallait quand elle avait demandé le placement de sa fille, pour la protéger d'elle-même, de ses comportements. Pourtant, certaines situations d'entretien la mettaient mal à l'aise disant que la relation était déséquilibrée car souvent, en face d'elle, il y avait plusieurs personnes et elle se sentait en infériorité:

«Ils sont deux, on est seul, y'a une certaine façon de placer les gens, il y a des moments et des endroits où je me sentais moins à l'aise, j'étais plus à l'aise à une table que dans un fauteuil.»

Mme Z sait collaborer, son niveau culturel lui permet de revendiquer un rapport d'égal à égal, cependant elle ressent rapidement la collaboration comme une menace car elle a compris qu'elle ne maîtrise pas la destinée de sa fille, que le pouvoir n'est pas dans son camp. Aussi, use-t-elle d'une stratégie de négociation telle que l'a mise en évidence Isabelle Ravier-Delens (voir la réf. Dans la bibliographie proposée en fin de sujet), elle est en attente de la valorisation de son identité parentale et tente de prouver qu'elle n'est pas une «mauvaise mère». Elle dit que la mesure de placement est la meilleure solution pour sa fille, qu'elle l'a choisie. Cette position de choix l'amène à considérer le placement comme une solution satisfaisante



sante et réparatrice pour sa fille:

«Les éducateurs sont là pour aider mon enfant.»

La valorisation de ses compétences parentales l'aide à garder un regard positif sur le placement comme processus d'amélioration de la situation. Le sentiment d'avoir fait le choix du placement et sa collaboration avec les intervenants lui ont permis de ne pas vivre la culpabilité liée au placement. Comme le dit Isabelle Ravier-Delens (voir la réf. Dans la bibliographie proposée en fin de sujet), au sujet en particulier des mères: «elle(s) ne s'estime(nt) pas responsable(s) dans le sens culpabilisant du terme, de la disqualification que peut induire le placement, elle(s) tente(nt) de se définir plutôt comme responsable(s) d'un avenir meilleur pour leur enfant.»

Ce jeu «d'alliance» avec les professionnels du foyer rencontre ses limites à partir du moment où le parent commence à sentir un déséquilibre des forces et des pouvoirs. Mme Z parle de la trahison qu'elle ressentait quand les éducateurs lui faisaient des reproches:

«Ils me reprochaient des choses sans essayer de comprendre ma décision de ne pas prendre ma fille le week-end alors que je risquais ma place au travail, ils me l'ont reproché devant ma fille, je l'ai mal vécu, qu'ils me le disent en dehors de ma fille... qui en a profité, ils ont fait une erreur, j'ai senti que je n'avais pas le

J'agis dans la joie d'aimer ou dans la peur de ne pas être aimé?.

droit à la parole, de toute façon j'avais tort. Je me suis sentie trahie, on m'a trahie plus d'une fois.»

Mme M quant à elle, a toujours refusé le placement de son enfant: «On m'a arraché le cœur.»

Son refus s'exprime dans la douleur et dans la colère, remettant en cause les pratiques de l'institution. Elle refuse d'en voir les aspects positifs, trouvant des griefs à la prise en charge de son enfant par les éducateurs:

«Ils obligeaient mon enfant à manger de tout, sans me demander ce qu'il n'aimait pas. Une fois, ils ont même coupé les cheveux à ma fille alors que je voulais qu'elle garde ses boucles blondes. Vous auriez vu les dégâts, je peux vous montrer des photos.»

Je suis souvent conscient de ce que je ne veux pas et je m'en plains à quelqu'un qui n'est pas compétent pour m'aider. Je peux travailler ma conscience de ce que je veux et en adresser la demande à quelqu'un de compétent.

Ce mode contestataire caractérisé par une relation conflictuelle avec les éducateurs permet à Mme M, en leur reprochant leur manière de faire et en remettant en cause leurs compétences, de se réapproprier une image de «bonne mère», qui sait ce qu'il faut faire. L'attitude contestataire dénie aux travailleurs sociaux leur légitimité. Mme M refuse de les percevoir comme des interlocuteurs valables avec qui elle pourrait collaborer. En outre, elle se considère comme une personne qui dit les choses:

«Quand j'ai quelque chose à dire, je le dis même si ça ne plaît pas.»

Sa révolte permanente l'aide à supporter le placement en se requalifiant comme une mère qui se bat pour le mieux-être de son enfant. Cependant, elle est consciente que son attitude se retourne contre elle et elle a pris la mesure du déséquilibre de pouvoir qui existe entre elle et les éducateurs, aussi saura-t-elle dire qu'elle peut adapter son discours en fonction des personnes mais que très vite elle se laisse envahir par ses émotions et réagit très vivement dès qu'elle est remise en

cause.

Elle adopte une stratégie de défense, contestant pied à pied ce qui lui est reproché, en essayant de se justifier. Cependant sa stratégie n'est pas opérationnelle face à son but qui est de récupérer son enfant, elle se rend bien compte que son attitude et ses paroles vont figurer sur les rapports et ne vont pas jouer en sa faveur. Elle nous dit que:

«De toute façon on me considère comme une «mauvaise mère», même si ce qu'on m'a reproché au moment du placement date de trois ans, on me reproche toujours ces faits-là.»

Malgré sa contestation et sa révolte, Mme M semble avoir renoncé à récupérer son enfant. Elle réagit ainsi afin de sortir de la mauvaise image parentale induite par le placement de celui-ci, mais semble résignée quant à l'évolution de la situation, son combat est mené sur le front de la disqualification et elle vit les recommandations éducatives com-me des reproches.

Pour d'autres parents, l'aspect positif du placement favorise leurs capacités de négocier avec les professionnels et ils affirment que ces derniers cherchent à les associer à la prise en charge de leurs enfants, ils sont capables d'analyse, de prise de recul et admettent que certains parents ne font pas ce qu'il faut pour s'impliquer dans le travail avec les éducateurs. Ils disent mener un combat dans l'intérêt de leurs enfants et parlent facilement de leurs difficultés.

Cependant, s'ils affirment être responsables de leurs enfants, ils nomment souvent les causes du placement hors de leur responsabilité ou du moins nomment des causes extérieures:

«J'étais responsable de ce que vivait mon fils par rapport à ce que lui a fait vivre son père, j'étais responsable mais ça n'a jamais été consciemment, leur père est un grand manipulateur, il a monté les enfants les uns contre les autres et contre moi...»



Si je n'ai pas fait ce qu'il fallait ce n'était pas consciemment, j'ai voulu les aider, les protéger, il y a des choses qui font que consciemment ou pas je n'ai pas pu... Pour avancer il faut arrêter de se culpabiliser!

Avec ces parents les professionnels apparaissent eux aussi comme négociateurs, les parents se sen-



Nos jugements sont l'expression tragique de nos besoins.

tent valorisés dans leur démarche et leur collaboration, ils se sentent respectés, affirment être régulièrement associés à la prise en charge de leur enfant.

Cependant, les réactions restent sensibles, lorsqu'ils ont senti des remises en cause et lorsqu'ils sont questionnés sur leurs attitudes de parents, de même quand ils ont à parler d'eux dans la relation. Le problème c'est l'enfant qui le porte, leurs difficultés de parents ne regardent pas les éducateurs, c'est leur affaire. Ils éprouvent des difficultés à parler de leur histoire familiale et quand ils en parlent les causes sont externalisées:

«Mon ex-femme partait et s'alcoolisait, elle m'appelait au secours plusieurs jours plus tard, puis elle recommençait devant le gosse, j'es-sayais de l'aider mais rien à faire... Mon ex-mari était violent... Le père de ma fille buvait...»

Le placement se caractérise par un soulagement premier, soulagement justifié par la mise sous protection

de l'enfant:

«J'ai fait ce qu'il fallait, je n'ai rien à me reprocher... Heureusement que le foyer s'en est bien occupé parce qu'il faisait de plus en plus de bêtises»

Les parents reconnaissent qu'ils étaient dépassés par le comportement de leur enfant, ils admettent que le placement a fait du bien à chacun. Tant qu'ils parlent des difficultés de leur enfant, ils semblent ne pas éprouver de disqualification de leur fonction parentale, cependant ils ont du mal à accepter un questionnement sur leur propre fonctionnement, leurs propres attitudes, dès lors ils se sentent agressés, disent qu'ils ne sont ni compris, ni entendus, ni aidés. Notamment quand ils ont été demandeurs du placement, la remise en cause est mal vécue car réactivant la disqualification.

Les parents qui restent dans un conflit ouvert avec les professionnels réagissent très souvent d'une manière pulsionnelle qui les pousse à avoir des «coups de gueule», à proférer des menaces et même s'ils se rendent rapidement compte que leur attitude se retourne contre eux, ils continuent à se battre avec véhémence soutenant malgré tout que c'est la seule manière de se faire entendre:

«J'ai élevé la voix et là ils ont compris que j'irai jusqu'au bout pour décider pour mes enfants.»

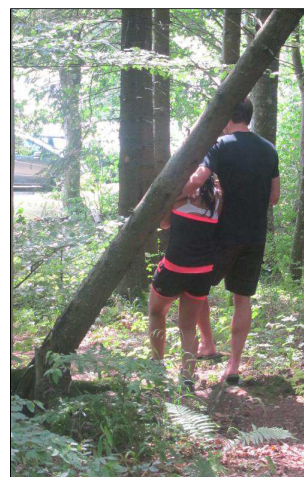
Les parents en conflit permanent ne reconnaissent pas la légitimité des professionnels, ils les considèrent à la solde de l'institution «qui leur a

pris leur enfant». La collaboration est difficile voir inexistante, car la relation est une bagarre continue entrecoupée de renoncements et de phases dépressives qui confirment le parent dans sa défaillance et dans sa détresse pour les enfants. Ces parents tentent de revaloriser leur image en montrant qu'ils se battent jusqu'au bout, cependant même après plusieurs années de placement leur situation n'évolue pas. Ils restent en colère et ne reconnaissent leurs difficultés que de courts instants pour tout de suite nommer tous les griefs à l'encontre des professionnels. Il y a peu de remises en cause et ils s'enferment dans des situations de blocage.

Les parents contestataires et colériques n'obtiennent pas de meilleurs résultats quant à l'évolution de leur situation. Cependant leur énergie est employée à restaurer leur image de parent responsable et même s'ils affirment que leur souhait premier est de récupérer leurs enfants, force est de constater que l'entreprise est bien souvent vouée à l'échec. Ils sont mal perçus par les travailleurs sociaux qui considèrent qu'ils ne collaborent pas et entravent le travail qui est fait. Ils représentent les parents pour qui il est dit «qu'ils défont le week-end ce qui est fait dans la semaine», vieil adage du travailleur social qui n'a de réalité qu'une situation de conflit permanent dont les enfants font les frais, pris dans un conflit de loyauté dont ils ressortent perturbés et déstabilisés et qui génèrent chez eux des problèmes de comportement et des troubles psychologiques.

Ces parents ne se sentent ni écoutés ni pris en compte et pourtant ils continuent à dire qu'ils iront jusqu'au bout et qu'ils le font dans l'intérêt de leurs enfants. A chaque nouvelle colère, ils donnent des arguments supplémentaires aux éducateurs qui les perçoivent comme incapables de toute évolution. Les éducateurs finissent par renoncer à collaborer dans la crainte de leurs réactions, si bien que les griefs s'accroissent de part et d'autre et les relations finissent par être des dialogues de sourds.

Il y a des expressions de la souffrance qui s'expriment par de la remise en cause et de la culpabilité sis-



citant de l'empathie et il y a des expressions qui s'expriment par des injures, des insultes et des cris qui n'en suscitent pas. Pourtant, dans tous les cas c'est de souffrance dont il est question et c'est le point commun à tous les parents d'enfants placés.

Parents et professionnels, parler de nos légitimités... est-ce bien raisonnable?

Le professionnel dispose d'un savoir légitime par une formation et un diplôme. Ce diplôme lui reconnaît une compétence et en l'occurrence pour l'éducateur spécialisé, social aujourd'hui, celle d'un savoir éducatif qui lui confère le droit d'exercer sa profession. Ce savoir n'est pas objectivement remis en cause lorsque l'éducateur justifie des obligations afférentes à l'exercice de sa profession, c'est à dire sa formation et son diplôme. Il est ainsi possible de

Chaque famille fonctionne comme un tout et la souffrance ou le bonheur de chacun de ses membres a un impact sur tous les autres



s'adresser à un professionnel pour une tâche que l'on ne peut remplir soi-même temporairement, soit par manque de compétences, soit par manque de temps ou tout simplement par choix.

Quel que soit le cas nous déléguons cette tâche à un professionnel et nous attendons de lui la compétence dont il fait état. L'éducateur social est un professionnel à qui le parent délègue la responsabilité d'une action auprès de son enfant.



Cependant dans le cas de l'enfant placé, dans le cas de l'aide contrainte ou semi-contrainte, subsiste le problème du choix. En effet si la compétence du professionnel est clairement identifiée, le parent n'a pas le choix de l'intervention ni de l'intervenant. La mesure de protection qui nécessite le placement ne laisse pas au parent la possibilité de choisir les modalités de l'exercice de la prise en charge. L'institution décidant de ses priorités (l'organisation de son intervention).

Ainsi il subit l'intervention et malgré la recherche d'adhésion de l'assistant social qui ordonne ou «favorise» la mesure avec l'accord du parent, il est disqualifié par cette intervention sur laquelle



il n'a que peu de prise. La conséquence de cette disqualification mise en évidence par les entretiens avec les parents tout au long du placement, est une grande difficulté de collaboration avec les professionnels.

Difficulté à accepter que le professionnel puisse réussir là où ils ont échoué. Ils vivent l'intervention comme une punition, on leur a enlevé leurs enfants. Chacun (le professionnel et le parent) dans sa logique propre se fige dans une représentation de l'autre et dans une perception négative de leurs actions

respectives. Le parent invalide le travail de l'éducateur en tentant de montrer qu'il ne sait pas mieux faire:

«Au Foyer, elle continuait à fuguer et elle a même volé dans un magasin avec ses copains qu'elle voyait toujours. S'ils ne peuvent pas l'en empêcher, à quoi ça sert de la laisser au Foyer?... Quand elle revenait du Foyer elle me parlait mal, elle n'a jamais parlé comme ça quand elle était à la maison. Moi, je n'aurai jamais permis ça !»

Rien ne dit que la chenille trouve plaisante sa mue pour devenir papillon.

Ces témoignages nous montrent que les parents ne peuvent accepter que les éducateurs ne réussissent pas là où eux-mêmes étaient en difficulté. Ils mettent en évidence leurs carences afin de se dédouaner des leurs. Ainsi en délégitimant l'action des éducateurs ils tentent de prouver que la mesure de protection ne se justifie pas totalement et qu'il n'y a pas de raison de les rendre coupables alors que des professionnels n'ont pas de meilleurs résultats. Ils justifient ainsi leur désaccord avec le placement et la mesure d'assistance éducative qui est perçue comme une mesure de substitution à leur défaillance n'est pas acceptée comme une mesure d'aide.

Le professionnel est légitimé par son diplôme, son savoir-faire, sa fonction et son employeur. Son savoir-faire, c'est ce qui le distingue, le



différencie du parent, non pas que le parent ne sache pas faire, mais le professionnel est celui à qui il peut déléguer une tâche qu'il ne réalise pas lui-même mais qui pour autant ne stigmatise pas systématiquement son incompétence. De plus le professionnel, à la différence du parent, est interchangeable. C'est ce que Jean-Claude Quentel (voir la réf. Dans la bibliographie proposée en fin de sujet), appelle l'«anonymat» pour expliquer la distance dont dispose le professionnel dans son action, distance qui lui permet un engagement contextualisé dans le temps et l'espace, contextualisation qui ne concerne pas le parent qui vit la permanence de sa fonction. L'engagement du professionnel lui impose de rendre des comptes à son mandant tandis que l'engagement du parent lui impose de rendre des comptes à la communauté citoyenne avec laquelle il vit son quotidien.

La politesse, c'est l'indifférence organisée

per un certain nombre de compétences issues de l'expérience, tout d'abord celle d'avoir été fils ou fille de, puis père ou mère de, compétences acquises par l'apprentissage et la répétition des gestes. Avoir du métier implique donc du temps, ce qui exclut l'idée que l'on devient parent par le simple fait de mettre un enfant au monde. En effet on devient parent quand on investit la fonction avec ses droits et ses devoirs, c'est l'ordre du symbolique.

que comme on investit les règles d'une profession.



Ainsi, parent pourrait être une profession si l'on se réfère au statut et à la condition sociale que donnent le fait d'être parent, cependant le parent ne s'inscrit pas dans un cadre institué, dans un système d'emploi, dans un ordre social hiérarchisé et statutaire. Le métier n'est légitimé que par la reconnaissance du savoir-faire, aussi le métier de parent est bien un métier mais il est impossible car il n'y a pas de véritable savoir-faire identifiable puisque le rôle qui en découle n'est pas évaluable puisqu'en perpétuelle construction. C'est pourtant bien le métier de parent qui est jugé, observé et qualifié en le référant à une norme sociale qui va définir si les gestes, les actes sont adéquats et correspondent à ce qui est socialement acceptable. Notion qui évolue sans cesse et qui rend impermanentes les habiletés du métier de parent. Ainsi, le parent ne peut jamais prétendre avoir définitivement du métier

Une conclusion en forme de boutade, comme se prendre par la... les mains au lieu de se prendre les pieds dans le tapis...

Freud parlait à propos du parent d'un métier impossible. La notion de métier renvoie à ce qui est mis en action, ce sont les arts de faire, les habiletés et les compétences, le métier ne se réfère ni à un statut ni à une position sociale à l'inverse de la profession.

Être parent est-ce bien un métier?

Oui pour ce qui fait appel au savoir-faire, car être parent c'est dévelop-



car ce qui est considéré juste ici et maintenant peut être considéré comme inadapté ailleurs et dans un autre temps. D'où parent, métier impossible mais parent, en risque de mal le faire.

Pour clore cette réflexion je citerais Hannah Arendt (voir la réf. Dans la bibliographie proposée en fin de sujet):

«la crise de l'autorité dans l'éducation est étroitement liée à la crise de la tradition, c'est-à-dire à la crise de notre attitude envers ce qui touche au passé».

Ainsi construire le présent ne peut se faire qu'à partir de la connaissance du passé. Le monde actuel appartient toujours au passé, et personne ne peut affirmer en maîtriser l'évolution. C'est dans ce monde que va devoir grandir l'enfant soutenu par ses parents qui sont garants de ce monde. Des parents aujourd'hui mis en cause dans l'éducation de leurs enfants par l'autorité publique, elle-même mise en cause par les parents. La tâche d'éducation devient une tâche surhumaine; comment ne pas faillir, démissionner, quand en plus sa situation est rendue difficile par une dévalorisation économique, sociale ou personnelle au sein de sa famille.

Je vous propose, de manière non exhaustive, quelques références de livres qui ont étayé ma réflexion:



AUSLOOS Guy, *La compétence des familles, Temps, chaos et processus*, Eres, 2000

ARENDRT Hannah, *La crise de la culture*, Gallimard, Collection Folio/Essai, 2001

DELENS-RAVIER I. in *Le placement d'enfants et les familles, recherche*

qualitative sur le point de vue des parents d'enfants placés. Edition Jeunesse et Droit, 2000

HALMOS Claude «*Pourquoi l'amour ne suffit pas, aider l'enfant à se construire*» de Editions du Nil, 2006

JANVIER R et MATHOY. in *Mettre en œuvre le droit des usagers dans les*



établissements d'action sociale. Contexte, pratiques, enjeux. Edition DUNOD, 1999

QUENTEL J-C, *Le parent. Responsabilité et culpabilité en question*. Edition De Boeck Université collection Résonnance, 2000

QUENTEL Jean-Claude, *Le parent, Collection Résonnances*, Edition De Boeck Université, 2001

MULLIEZ J, *Des parents! A quoi ça sert?* ouvrage collectif, sous la direction de Daniel Coulm, édition Erès, 2001.

POUSSIN Gérard, *La fonction parentale*, Dunod, Paris, 2004 (1ere Ed.1999



Reconnaissance particulière

Je tiens à exprimer à toute l'équipe éducative, à notre coordinateur éducatif, à notre psychologue, à notre accompagnante des parents qui travaille à domicile dans les familles, au personnel de maison et d'administration, aux collaborateurs du MATAS II « Perspective » à Cossonay, à tous les partenaires des services placeurs (SPJ, TM, TG), aux réseaux médico-sociaux, à nos partenaires de l'école publique (Cossonay et Penthalaz), à la police de sûreté, et à mes collègues Directeurs d'autres institutions, ma reconnaissance pour leur disponibilité, leur engagement et l'excellente qualité de notre collaboration.

Je tiens aussi à souligner les qualités indéniables de l'équipe éducative qui, par sa créativité, par sa capacité d'écoute et par ses compétences dans l'accompagnement, de situations complexes et douloureuses, chaque jour répété, permet aux adolescents et à leurs parents d'évoluer face à leurs difficultés.

Je remercie tous les membres béné-

voles du comité de l'institution, pour leur soutien et leur implication dans la qualité de la vie de maison. Toujours disponibles et à l'écoute de nos besoins, ils nous permettent, tout au long de l'année, de réaliser un accompagnement dans un envi-



ronnement institutionnel chaleureux et sécurisant.

Je remercie individuellement cha-



Pascal Margot, sculpteur.

que adolescent et chaque adolescente pour les efforts qu'ils font et qu'ils nous reprochent souvent de ne pas voir. Je pense aussi à leurs parents qui, pour la majorité, participent et s'impliquent, tout au long de l'année, au groupe « Parents » et aux entretiens de famille, répondant ainsi aux responsabilités de leur fonction parentale. Je remercie aussi ceux qui n'ont pas les capacités aujourd'hui d'entrer dans un processus de changement et pour qui du temps est encore nécessaire.

Je remercie sincèrement le Lions Club, Pied du Jura, pour son Don de 6000.- CHF et son choix de soutenir notre institution à travers un projet de construction de Totem, réalisé par le sculpteur Pascal Margot. Il nous offre la possibilité de réaliser un lieu de rassemblement, symbolisé par une sculpture, autour de laquelle nous pourrions ritualiser des événements porteur de sens pour les jeunes. Cette œuvre prendra forme dans les prochaines semaines ■

Gestion du personnel 2012

Pour commencer toutes nos félicitations à notre collaboratrice, Madame Ripa-Longchamp et à son mari, heureux parents du petit Armand, né le 24 septembre. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur au sein d'une famille qui s'agrandit. Félicitations

aussi à Monsieur Orsat Radonic qui a été promu au titre de Coordinateur éducatif. Dans cette fonction il est amené à faire le lien avec la direction et à superviser l'équipe du MATAS II « Perspective » de Cossonay, l'accompagnante des parents à domicile et l'équipe édu-

cative de la mep.

Deux arrivées dans l'équipe éducative cette année. Mesdames Elise Ritter, éducatrice formée en France voisine, sportive émérite, qui a une solide expérience de travail avec les adolescents et Alexandra Evard, qui

remplace Madame Corine Ripa-Longchamp en congé maternité.

Nous leur souhaitons à toutes les deux beaucoup de satisfactions dans l'accompagnement du groupe des jeunes et dans la collaboration avec l'équipe.



A la fin de l'année 2011, Madame Yasmîna Weissbrodt, psychologue, a choisi de suivre d'autres projets professionnels et familiaux. Engagée en 2006, elle a été responsable des prises en charge internes des jeunes et de leurs familles, et a assuré les liens avec les services de

soins extérieurs. Je la remercie pour son investissement et lui souhaite de belles rencontres dans son futur.

Dans la continuité de cette fonction interne à l'institution, nous avons le plaisir d'accueillir Madame Muriel Katz, psychologue d'orientation

psychanalytique qui jouit d'une solide pratique réflexive. Je lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa fonction, dans sa rencontre avec les jeunes et leur famille ainsi que dans la collaboration avec les professionnels de la mep.

Enfin, nous accueillons comme stagiaires cette année à la mep Monsieur David Brocard, qui a commencé sa formation en emploi à l'école supérieure en éducation sociale de Lausanne et Madame Jessica Ferrer au MATAS II «*Perspective*» de Cossonay ■

Objectifs institutionnels 2012-2013

► **Consolider notre travail d'équipe:** instaurer la notion du «*coaching*» pour une meilleure intégration des nouveaux venus dans l'équipe éducative. Favoriser l'accompagnement des collaborateurs en formation par une sensibilisation et une responsabilisation de tous les membres de l'équipe éducative. Encourager les responsabilités individuelles et collectives par un travail centré sur un leadership multiple. Poursuivre l'organisation et la définition de la place du Coordinateur éducatif dans l'équipe éducative. Poursuivre dans l'encouragement de la formation continue du personnel. Evaluer les collaborateurs et prendre en compte les attentes de chacun, favoriser l'utilisation de l'outil «*feed-back*». Poursuivre l'acquisition d'une culture institutionnelle par un tournus dans l'animation du travail de groupes ressources formalisés et l'utilisation des outils à notre disposition

(rapport annuel, réflexion et conceptualisation du travail). Encourager la réflexion individuelle dans l'équipe sur le sens de l'action éducative, ritualisée autour du totem.

► **Formaliser notre action éducative:** accompagner et encourager les jeunes à investir les modules de travail en groupes ressources formalisés, encourager les compétences participatives et la coopération. Intervenir dans des champs et sur des modes différents. Formaliser les réactions sociales pour en augmenter les compétences. Encourager les jeunes à rencontrer la psychologue dans le cadre du soutien «*Thérados*» (psychodrame). Encourager les jeunes à participer activement à l'atelier de cuisine formalisé «*Autour de la cuisine*» animé par la cuisinière. Réaliser ou poursuivre de manière individuelle ou collective un projet particulier durant l'année



scolaire. Favoriser le travail avec et dans la famille.

► **Travailler avec tout le réseau des partenaires sociaux et familiaux:** impliquer et responsabiliser chaque partenaire social et familial. Engager la collaboration pour les projets individuels en sollicitant les

ressources dans la famille et à l'école. Clarifier le terme «*délégation*» avec le ou les parents, travailler sur les responsabilités du couple parental. Poursuivre avec la direction de l'établissement scolaire de Cossonay et les enseignants le travail de collaboration ■

La famille d'accueil ou la famille relais, un acte citoyen au service des autres

Je profite de ce rapport annuel, pour vous sensibiliser à nouveau sur la possibilité de devenir famille d'accueil ou famille relais, pour des enfants qui sont actuellement placés dans les différents foyers éducatifs du nord vaudois. La fondation Petitmaître, par le biais de sa directrice adjointe, Madame Claudia Matti coordonne ce soutien régional qui réunit les foyers Petitmaître à Yverdon-Les-Bains, Pôle-Nord à Grandson, de Romainmôtier, la Maison d'enfants d'Avenches, l'accueil mères-enfants d'Yverdon (AEME) et la mep à Penthaz.

Il s'agit d'une démarche de solidarité sociale, de partage et d'accueil d'enfants allant de la petite enfance à l'adolescence. Cette demande s'adresse à des personnes intéres-

sées à partager leur espace familial lors des week-ends ou des périodes de vacances scolaires. Actuellement, environ 80 enfants sont placés dans les différentes institutions mentionnées et une vingtaine d'entre eux auraient besoin d'un accueil dans une famille de manière régulière ou ponctuelle.

Il s'agit d'offrir la possibilité à des enfants qui sont en rupture familiale et qui vivent en permanence dans les foyers où ils sont placés, une alternative au cadre de l'internat éducatif, en leur permettant de partager des moments de vie familiale.

Cette démarche fait partie du contrat de prestations des institutions concernées et elle répond à un besoin cantonal. Le Service de protec-

tion de la jeunesse (SPJ) se doit d'agrèer les familles intéressées. Cette reconnaissance vise d'une part à s'assurer du bien-fondé de la demande et de son organisation et d'autre part à permettre à la famille d'être soutenue dans sa démarche d'accueil.

Si vous êtes intéressé ou que vous avez des questions sur l'accueil, n'hésitez pas à prendre contact directement avec Madame Claudia Matti, Tél. 024/425.49.64 ou consulter le lien: <http://www.fpy.ch/FamillesRelais.html>

Les personnes qui souhaitent réagir, exprimer leurs points de vue et partager leurs expériences autour des questions liées à l'éducation peuvent nous écrire par le biais de l'E-mail suivant:

direction.mep@bluewin.ch

Avec le soutien de la
 Loterie Romande

Bilan					
	31.12.2011	31.12.2010		31.12.2011	31.12.2010
ACTIF			PASSIF		
Actifs mobiliers			Capitaux étrangers		
Caisse	5910	7570	Citoyens	-2'106	6776
Poste	60231	57383	Comptes individuels pers. SPZ	20402	34079
Banques	542645	567279	Hypothèques	360000	402000
Débiteurs	14871	27333	Passifs transitoires	1'883	10904
Stocks	5100	7000	Capitaux propres		
Actifs transitoires	8564	20'052	Capital	700601	702021
Actifs immobilisés			Compte régularisation SFU	64287	41194
Immobilies	520602	502652			
Mobilier et agencement	1	1	Comptes de régularisation de passifs		
Machines et outillage	1	1	Excédent 2008		70000
Matériel informatique	1	1	Excédent 2009		232410
Véhicules	1	1	Excédent 2010	59491	30491
Tires	317007	20'074	Excédent 2011	161000	
TOTAL DE L'ACTIF	1'478'618	1'655'935	TOTAL DU PASSIF	1'478'618	1'655'130

mep - Compte d'exploitation					
	31.12.2011	31.12.2010		31.12.2011	31.12.2010
CHARGES			PRODUITS		
Salaire et frais de personnel	970'208	1'201'110	Contrib. parents et/ou répondants	66'550	83'400
Alimentation	45'031	57'768	Repas du personnel et autres revenus	8'129	7'000
Lingerie, ménage, pharmacie	6'094	3'500	Indemn. HES-SE	11'000	4'200
Entretien et réparations	30'909	24'913			
Intérêts, frais et amortissements	28'078	20'573	Résultat	1'909'134	1'121'527
Eau et énergie	17'720	20'721			
Ecole et formation	22'186	20'454	TOTAL	1'964'536	1'986'200
Frais d'administration	17'097	14'325			
Assurances	13'661	14'151			
Taxes et autres charges	7'907	8'911			
TOTAL	1'964'930	1'986'200			

Matas "Perspective" - Compte d'exploitation					
	31.12.2011	31.12.2010		31.12.2011	31.12.2010
CHARGES			PRODUITS		
Salaire et frais de personnel	180'035	147'948	Repas	1'631	1'627
Alimentation	5'270	2'504	Indemn. HES-SE	11'000	3'825
Lingerie, ménage, pharmacie	624	712			
Entretien et réparations	748	10'582	Résultat	224'314	284'969
Loyer	32'600	20'431			
Eau et énergie	3'996	3'384	TOTAL	127'231	8562
Ecole et formation	2'171	6'283			
Frais d'administration	2'565	2'310			
Assurances	228	373			
Transports	1'789	1'321			
Taxes et autres charges	684	8			
TOTAL	237'837	209'717			

Compte hors exploitation					
	31.12.2011	31.12.2010		31.12.2011	31.12.2010
CHARGES			PRODUITS		
Charges diverses	12'169	8'793	Produits divers	3'817	1'708
Création parking engazonné	17'560		Produits des tires	10'918	20'025
Frais surtires	8'197	524	Intérêts bancaires	2'425	4'713
			Collectes	520	570
			Dons	8'946	5'666
			Don Luterie Romande 2010		70'000
			Résultat hors exploitation 2011	11'700	
			TOTAL	37'800	114'091

Maison d'Enfants de Penthaz

Résultat hors-exploitation 2010

Organigramme 2012. Vue d'ensemble *mep* et MATAS II « Perspective » (Cossonay)

